

2025-024

EHPAD – APPROBATION DE L'EPRD 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quatorze mars 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ (présente jusqu'au point 2.9), Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET, Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Madame Sylvie FONDARD (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président expose :

Conformément aux règles de gestion des établissements médicaux sociaux, le Président soumet au vote de l'assemblée l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'exercice 2025, « EHPAD La Maison du Soleil ».

Le Président souligne que la structure doit faire face à des coûts croissants concernant l'alimentation, les soins liés à la dépendance, les équipements, les dépenses de personnel, les loyers et l'entretien du bâtiment vieillissant. La prévision du déficit en 2025 découle principalement de la stagnation du prix journalier et donc des recettes des séjours, ne permettant plus de couvrir l'accroissement important des charges du personnel et de l'absentéisme.

Il souligne qu'en se projetant sur une activité optimale annexée au tarif hébergement fixé par le département (70.10€ + 6.30€ de ticket modérateur) et à la prévision de la dotation « soin » de l'ARS (+2,30% en 2025), le déficit budgétaire serait toujours existant et ce, malgré une maîtrise responsable des dépenses et un quasi doublement de la subvention d'équilibre en 3 ans (350 000€).

Le Président rappelle également qu'au cours de l'échange du 05 mars 2024 avec les tarificateurs une revalorisation pluriannuelle du tarif hébergement a été proposée par la décision d'autorisation budgétaire (DAB) du département, afin de se rapprocher d'un équilibre financier sur la partie hébergement ; revalorisation pluriannuelle débattue et accordée lors du Comité de Vie Sociale (CVS) du 18 mars 2024,

Concernant l'exercice 2025, le tarif d'hébergement journalier selon la DAB du département augmente de 1.10€, pour se conforter à un tarif journalier de 70.10 € qui est statistiquement inférieur au prix médian d'une chambre simple en Savoie. (75.77 € en 2024)

Avec par exemple, une augmentation supplémentaire de 1.70€ comme proposé lors de la présentation financière du 05 mars 2024, les recettes seraient évaluées à + 24 820 € pour la section hébergement.

Les recettes dégagées à moyen terme, doivent permettre de retrouver un équilibre financier sur la partie hébergement, d'augmenter la capacité d'autofinancement et de renforcer la capacité à investir.

La priorité reste une qualité de vie et de prise en charge des résidents optimale. C'est pourquoi, les professionnels de l'EHPAD s'appuient sur le projet d'établissement 2023-2028, les objectifs fixés dans le CPOM et les fiches actions découlant de l'évaluation de la qualité de la prise en charge. Il en va de même pour le souhait de maintenir une qualité de vie au travail, levier essentiel du recrutement et gage de bientraitance pour les résidents.

L'objectif de toutes les parties reste l'efficacité économique, de nature à assurer un retour à l'équilibre financier.

Dans l'attente, en complément du rapport d'activité qui sera plus amplement détaillé pour nos partenaires tarificateurs (Département et Agence Régionale de Santé), l'EHPAD « La Maison du Soleil », poursuit la mise en place des actions avec un suivi régulier des indicateurs, en lien avec les éléments négociés lors du CPOM :

Qualité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement

Politique en faveur des ressources humaines

L'EHPAD dans son environnement

-Dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur et afin de valoriser les solutions de répit pour les aidants, des actions sont prévues pour communiquer sur l'accueil temporaire, la place d'accueil en journée et les repas invités.

-Des travaux importants budgétisés par la PGR vont être réalisés sur le bâtiment : remplacement du système d'appels-malade, réparation de la CTA de la cuisine, diagnostic de la chaufferie en continuité du débouage effectué en 2024.

-L'établissement bénéficie de plusieurs accompagnements financiers à hauteur de 3 808 € pour l'achat de matériel, notamment un plaid sensoriel thérapeutique, permettant d'apaiser les troubles du comportement et favorisant la prise en soin des résidents, porteurs de troubles comportementaux ainsi qu'un rideau de fibres lumineuses pour compléter le matériel thérapeutique de la salle multi sensorielle. Les professionnels de l'établissement ont été formés et accompagnés pour l'utilisation de ce matériel.

-L'EHPAD fabrique depuis le 1er février 2024, des repas en liaison froide pour les enfants du multi-accueil "Amstragram" des Versants d'Aime. Ce fonctionnement optimise les infrastructures existantes, et renforce les liens intergénérationnels.

-Pour améliorer l'accompagnement des résidents et prévenir les risques professionnels, La formation en EHPAD est essentielle pour garantir des soins adaptés.

- La dénutrition et les troubles de la déglutition chez la personne âgée.
- Sensibilisation aux maladies neuro-dégénératives : Maladie d'Alzheimer et apparentée
- Accompagnement à la fin de vie
- Stress et émotions en contexte professionnel : les techniques en pratique
- Gestes de premier secours
- Plan d'action transition écologique par service= objet de bonnes pratiques internes
- Formation aux outils du logiciel Net-Soins

Rapport financier

L'exercice budgétaire est essentiellement marqué par une augmentation des charges du chapitre 012 et malgré une gestion rigoureuse, des dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1) qui sont en hausse de 13 727.79€ (3.7%) à 362 782,21 € en 2024

La reconduction des crédits a été effectuée quasiment à l'identique des montants réalisés 2024 sauf pour :

- +1 519.82€ (article 60610- Eau). Augmentation de la consommation suite aux travaux de désembouage en 2024.
- +1 675.14€ (article 60621 - Combustibles et carburants) Provision pour l'inflation sur les carburants.
- + 747.23 (article 6257 – Emballages) Acquisition de nouveaux emballages pour le service alimentation.
- +1 410€ (article 606261-Protections incontinences médicales). Notification d'une hausse de 5%.
- +1 525.30€ (article 6063-Alimentation), contenu de la prise en compte de l'indexation du marché.
- +2 891.47€ (6066- Fournitures médicales) Prise en charge depuis le 01 janvier 2025 par l'établissement des chaussures orthopédiques dans la dotation de soins.
- +649.94€ (article 6262 – Frais de télécommunications). Augmentation suite à un abonnement pour les lignes téléphoniques des appels malades/DECT.
- +921.26€ (article 6281-Prestations blanchissage extérieures). Notification d'une hausse de 5%.
- +880.90€ (article 6251 - Voyages et déplacements). Le plan de formation comprend plus de sessions extérieures et hors CNFPT.

Les dépenses afférentes au personnel (groupe 2), qui représentent plus de 71% de dépenses de fonctionnement sont en hausse de 62 783.96 € (+3 %) à 1 944 844 € en 2024 :

- +4 765€ (article 622312- Autres médecins). Augmentation au 22.12.2024 des honoraires des médecins à 30€ et la prise en charge des chaussures orthopédiques dans la dotation de soins.
- -4 171€ (article 622332- Autres auxiliaires médicaux) contenu de la poursuite de la maîtrise des coûts kiné.
- +64 566 € (masse salariale) expliqué par :
 - La hausse conjoncturelle des cotisations de la CNRACL de 3 %
 - Les évolutions de carrières avec les changements d'échelons et de grades.
 - La démission d'une infirmière en temps plein pour projet professionnel qui va engendrer des remplacements et de l'absentéisme.
 - Le remplacement de 2 agents en longue maladie et un agent en mi-temps partiel thérapeutique.
- -1 030€ (article 6488-Autres charges diverses du personnel). Estimation des tickets restaurant en baisse suite à l'absentéisme du personnel.

Les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) sont en hausse de 16 352.56 € (4%) à 417 376,44 € en 2024 :

- + 6 856,68 € (article 6132-Locations immobilières). Hausse des loyers de l'OPAC (indexés au taux du livret A) et de la taxe foncière à la charge des bailleurs pour les bâtiments de plus de 15 ans.
- -1 150.36 € (article 616- Assurance). Nouveau marché au 01.01.2025.
- + 6 614.39€ (article 61521 - Entretien et réparations bâtiments publics) Provision concernant l'entretien du bâtiment lié à la vétusté.
- + 1 770.84 € (article 61561 – Informatique) Cette augmentation est liée à l'avenant du logiciel de soins concernant la cyber sécurité des données.
- -4 265€ (article 6188-Autres frais divers). Nous n'avons pas de frais dédiés à la formation pour la montée en compétence d'un agent social faisant comme en 2023.
- +3 210.17 € (article 61558 - Autres matériels et outillages) Provision concernant l'entretien du matériel lié à la vétusté.

En comparaison de la perspective de l'inflation économique estimée à 2.7%, et dans une prévision optimale, les recettes de tarification (groupe 1) sont en baisse de 4 744.60 € (-1.00%) à 2 288 366,67 € en 2024 :

- Augmentation de la part usager d' 1,70 € en hébergement permanent et temporaire en prévision d'une hausse du tarif journalier d'hébergement (+24 820€).
- Provision d'une augmentation des dotations du département d'un taux directeur de 2.3% au 01.04.2025 (+ 5 733,52 €).
- Provision d'une augmentation de l'ARS d'un taux directeur de 2.3 % (Frais de la CNRACL de 3%) (+21 450€).
- Diminution des dotations du département et de l'ARS (provision de 60 082.76€) suite à la compensation des CNR de 2024.

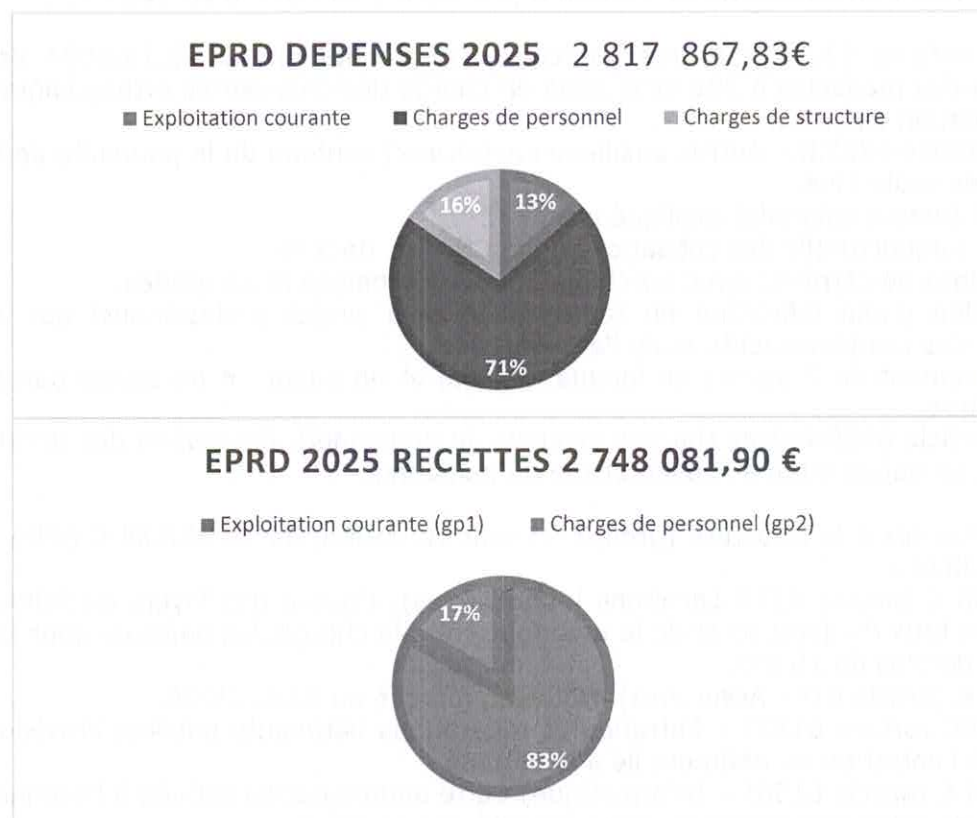
Les autres recettes liées à l'exploitation (groupe 2) sont en baisse de -5 954.62 € (-1.2%) à 468 817,50 € en 2024 :

-Maintien à un niveau élevé de la subvention d'équilibre COVA, comparable à l'année 2024, en forte hausse par rapport à la moyenne de 2018 à 2021 (+140 000€) et à l'exercice 2022 (+50 000€)

-Prévision d'une baisse des autres produits de gestion courante, expliqué par la diminution des repas extérieurs (-979.51€).

Les autres produits financiers (groupe 3) sont en augmentation de + 1 561.53 € qui correspond à la quote-part de la subvention reçue du PAIQ en 2024.

- **EPRD par section d'imputation** (détails page suivante)



FONCTIONNEMENT				
	Libellé	EPRD 2024	ERRD 2024	EPRD 2025
DEPENSES				
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	320 714,00 €	308 482,80 €	317 224,00 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	33 826,00 €	33 944,63 €	35 236,00 €
SOIN	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	23 120,00 €	20 354,78 €	24 050,00 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 1	377 660,00 €	362 782,21 €	376 510,00 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)			
	Total dépenses afférentes au personnel	514 340,16 €	530 849,70 €	404 269,76 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	411 545,84 €	403 125,90 €	640 848,11 €
SOIN	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	1 011 786,00 €	1 010 869,27 €	962 510,96 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 2	1 937 672,00 €	1 944 844,87 €	2 007 628,83 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)			
	Total dépenses afférentes à la structure	382 163,75 €	374 812,71 €	391 416,30 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	14 629,70 €	10 258,15 €	13 562,70 €
SOIN	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	37 435,55 €	32 305,58 €	28 750,00 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 3	434 229,00 €	417 376,44 €	433 729,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 749 561,00 €	2 725 003,52 €	2 817 867,83 €
RECETTES				
HEBERGEMENT	Produits de la tarification (groupe 1)			
	Total recettes de la tarification	1 026 086,00 €	1 023 770,39 €	1 044 855,16 €
DEPENDANCE	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	315 544,00 €	325 906,35 €	322 633,86 €
SOIN	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	869 484,00 €	938 689,93 €	916 133,05 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 1	2 211 114,00 €	2 288 366,67 €	2 283 622,07 €
HEBERGEMENT	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	142 756,00 €	224 748,79 €	78 163,26 €
DEPENDANCE	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	121 644,00 €	65 529,76 €	287 321,95 €
SOIN	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	228 100,00 €	178 538,95 €	97 377,67 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 2	492 500,00 €	468 817,50 €	462 862,88 €
HEBERGEMENT	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	35,42 €	805,32 €
DEPENDANCE	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	- €
SOIN	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	791,63 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 3	- €	35,42 €	1 596,95 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	2 703 614,00 €	2 757 219,59 €	2 748 081,90 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-45 947,00 €	32 216,07 €	-69 785,93 €

INVESTISSEMENT

EHPAD/Proposition budgétaire 2025/INVESTISSEMENT 2025 /Dépenses	
	Budget
G2 Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	
CENTRALE ANTICALCAIRE	1 600,00 €
CELLULE DE REFROIDISSEMENT	3 600,00 €
COUPEUR DE MEDICAMENTS	400,00 €
2154 - Matériels et outillages	5 600,00 €
SYSTEME DECT/TELEPHONIE	19 800,00 €
PLACARDS CHAMBRE CANTOU	12 000,00 €
VESTIAIRES AGENTS	1 500,00 €
2181 - Installations et agencements	33 300,00 €
IMPRIMANTE INFIRMIERE	430,00 €
2183 - Matériels de bureau	430,00 €
AMENAGEMENT BUREAU SOIGNANTE AU CANTOU	850,00 €
2 CHAISES ERGONOMIQUES ADMINISTRATIFS	1 500,00 €
5 LITS MEDICALISES	11 770,00 €
MOBILIER DE CHAMBRE - 5 CHAMBRES	8 100,00 €
2184 - Mobilier	22 220,00 €
RIDEAU FIBRE SALLE MULTI-SENS	785,00 €
COUVERTURES POLAIRE	450,00 €
CADRES DECORATION	300,00 €
2188 - Autres immobilisation corporelle	1 535,00 €
TOTAL	63 085,00 €

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Conformément à l'article R.314-211 du CASF

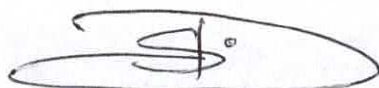
APPROUVE la proposition budgétaire EPRD de l'exercice 2025 de l'EHPAD.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 27 MARS 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.

LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX